

Mot de la présidente



Le patronat vit-il sur la même planète?

Vivons-nous dans un monde parallèle?



Ce n'est pas possible, je crois que nous sommes victimes d'un envahisseur !

On m'a déjà dit un jour « *les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus* ». Je peux vous garantir que cette fois, l'espace qui nous sépare avec le patronat se situe sur une planète qui n'a pas encore de nom !

Si vous n'avez pas encore eu le temps de lire le tableau comparatif entre les demandes syndicales et patronales, je vous réfère à l'Info-négo no 6 (janvier 2010) et même les plus septiques d'entre vous seront c-o-n-f-o-n-d-u-s ! (*paroles de présidente*)

Utilisant notre vocabulaire, la partie patronale nous demande de la flexibilité sous le couvert de la réussite des élèves. Comment se définit cette flexibilité ? C'est en nous demandant de faire ce qu'ils veulent ! Eh oui ! Après avoir fait la lecture du dépôt, vous aussi pourrez entendre le patronat se dire « on peut-tu faire ce que l'on veut ! »

Cette fois, je demande aux représentants du patronat, soit la direction générale et son directeur du service des ressources humaines de venir nous expliquer en assemblée générale leurs demandes. Après tout, les enseignantes et enseignants sont leurs employés !

De plus, selon les gens qui siègent à la table centrale de négociation, tout le monde aurait été consulté. De notre côté, nos membres connaissent déjà leurs revendications, il ne reste plus que leurs explications.

En ce qui concerne les directions qui ne veulent pas de moyens de pression dans leur école, c'est simple, elles n'ont qu'à signer la lettre annexée au présent document et elles n'auront aucune pression !

Solidairement vôtre...



Krystine Lessard
Présidente

Dans les journaux, quel titre doit-on donner aux rumeurs...

Les 12 travaux d'Hercule, d'Astérix ou du MELS ?



Récemment, les journaux parlaient de la fin des congés à temps partiel pour les enseignantes et enseignants (*La Presse du 26 décembre 2009*). Les articles publiés réfèrent alors aux demandes patronales de la présente négociation. Celles-ci visent à « stabiliser les équipes enseignantes dans les écoles » en rendant beaucoup moins accessibles les congés sans traitement à celles et ceux qui en font la demande. C'est la réalité !

Cette semaine (début février), trois sujets ont particulièrement agacé nos membres. Le premier réfère à la volonté gouvernementale de couper dans les banques de congés accumulés par les fonctionnaires et le deuxième avait un lien avec de nouvelles façons de calculer l'accès à la retraite forçant ainsi la rétention du personnel du gouvernement. Les journaux traduisaient que ces mesures auraient pour effet de précipiter à la retraite des milliers de fonctionnaires... La réalité : cela ne touche pas le personnel enseignant dans le cadre de la présente négociation. Celles et ceux d'entre vous qui ont en banque des journées de maladie non utilisées depuis 1997-1998 (votre relevé de paie contient cette information) devraient pouvoir se les faire payer **à votre départ définitif de l'enseignement**. Le non-paiement de ces journées ne toucherait donc pas les enseignantes et enseignants. Pas plus que les nouveaux facteurs de calcul d'accès à la retraite. Du moins pas pour le moment !

Le troisième sujet de la semaine qui nous interpelle a trait à un projet de règlement déposé par le MELS mercredi dernier (le 3 février). Ce projet vise à calculer l'année scolaire en nombre d'heures plutôt qu'en nombre de journées. Ainsi, les élèves, au lieu de recevoir 180 jours de classe, recevraient des heures d'enseignement calculées annuellement (autour de 1 000 heures). Ce projet aura incidemment des impacts sur l'organisation de notre travail, tant du point de vue pédagogique que de celui des relations de travail. Bien sûr, nous demeurons aux aguets et notre fédération (Fédération des syndicats de l'enseignement – FSE-CSQ) se penchera sur la question après nous avoir consultés. Le projet de loi sera d'ailleurs soumis en consultation. Une chose est certaine : il y a assurément lieu de s'inquiéter, alors que le discours du MELS est à l'enseigne de la « flexibilité » et de la « souplesse » en ces temps de négociations. Alors, l'école le samedi, pourquoi pas ? Les profs se demandaient justement quoi faire de leurs week-ends !

J'aimerais également savoir si la commission scolaire, le transport scolaire, les directions des écoles et des centres, le MELS, etc. seront présents les fins de semaine afin de pallier les différentes situations qui pourraient survenir? J'aimerais aussi voir la tête des parents qui se feraient dire « nous étions en classe samedi, alors lundi, vos enfants seront à la maison ! ».

Des rumeurs, il s'en publie chaque jour dans les médias, particulièrement en temps de négociations. Certaines fois, elles comportent un fondement, d'autres fois, elles sont farfelues. Nous vous invitons à la prudence, à vous référer aux documents « Info-négo » de la FSE et à vous informer auprès de vos personnes déléguées, qui, au besoin, nous contacteront avant de colporter et d'alimenter certaines informations.

Un plan d'action national pour

« se donner les moyens de réussir » !

Le plan d'action national adopté lors de la dernière assemblée générale le 15 décembre 2009 prévoit diverses opérations qui se tiendront dans chacun des établissements du Québec au cours des prochaines semaines (jusqu'à la mi-avril). Ces opérations se déroulent déjà dans nos milieux.

Les trois étapes présentent des niveaux d'intensité qui iront en gradation, selon l'évolution des pourparlers aux tables de négociations. Nous vous les présentons ici, en bref, mais nous vous invitons à référer à vos personnes déléguées pour qu'elles se fassent en coordination.

Étape 1 Le déblayage (fin janvier au 22 février 2010)

Les enseignantes et enseignants remplissent en ce moment **trois questionnaires** comportant chacun trois questions. Les réponses compilées de ces questionnaires seront déposées au MELS par les responsables des syndicats locaux au cours d'une manifestation à Québec, à la mi-février.

Les directions d'établissement seront aussi soumises à un court questionnaire servant à mesurer leurs connaissances et leur adhésion aux demandes patronales de leurs représentants aux tables de négociations.

Étape 2 : L'intensification (23 février au 2 avril 2010)

Divers moyens d'action légers (loi 43 oblige) seront déployés en continu dans les établissements ainsi qu'à des endroits stratégiques. Ainsi, l'opération « **P'tits mots à ma direction** » se déroulera le mardi, l'opération « **Plantation** » aura lieu le mercredi, le jeudi, ce sera l'action « **On gèle** » et le vendredi, toutes les enseignantes et tous les enseignants porteront leur bracelet-clé USB.

Étape 3 L'aboutissement (*nul ne connaît l'avenir, dicit la présidente*) des négociations (3 avril au ...)

Divers moyens d'action plus « dérangeants » seront mis en place dans les établissements, selon l'évolution des négociations. La loi 43 étant levée, on peut d'ores et déjà envisager, entre autres, les opérations « **Je me colle à ma demande** » et « **La récréation est prolongée** ».

Rien de plus pour le moment... mais un engagement à suivre le dossier et à s'engager solidairement avec les personnes déléguées dans chacun de vos établissements.

L'appellation DS n'est PAS une appellation d'origine contrôlée !

... c'est une **appellation maison** de la Commission scolaire des Laurentides

- Selon la **CONVENTION** : **DA** = une ou un élève en difficulté d'apprentissage
- C'est LA **CONVENTION** que nous **devons appliquer**, même s'il y a des appellations différentes... **les règles ne changent pas parce qu'on les appelle DS !**

Quoi qu'il en soit, les élèves DA-DS doivent être pondérés si elles et ils sont intégrés dans les groupes du régulier (annexe XX) ou calculés en dépassements selon l'adaptation (annexe XXI), s'il n'y a pas de service.

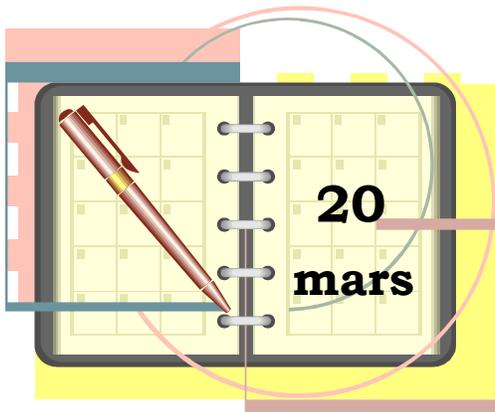
La pondération (a bien meilleur goût) DA-DS														
PRIMAIRE									SECONDAIRE					
Code	Moy.	Max.	PONDÉRATION						Code	Moy.	Max.	Pond.	Cours d'exploration technique	
			1 ^{re} année (milleux défavorisés) Max. 20	1 ^{re} année (milleux ordinaires) Max. 22	2 ^e année (milleux défavorisés) Max. 20	2 ^e année (milleux ordinaires) Max. 24	3 ^e année (tous les milleux) Max. 27	4 ^e -5 ^e -6 ^e années (tous les milleux) Max. 29						
2-21	12	16	1,25	1,38	1,25	1,5	1,69	1,81	2-21	16	20	1,60	1,15	

Vous trouverez le document complet « Valeur pondérée d'un élève HDAA intégré dans une classe régulière » sur notre site : <http://www.seel.qc.ca/dossiers/ehdaa/index.html>

Qu'est-ce qu'un service pour une ou un élève DA-DS ?	
au PRIMAIRE	au SECONDAIRE
<p>C'est notamment de l'orthopédagogie, pas le « même » service appliqué de façon unilatérale à l'ensemble des classes de l'école.</p> <p>C'est un service selon le plan d'intervention (PI) de l'élève qui découle de l'évaluation des besoins et des capacités qui sont inscrits dans le plan d'intervention.</p>	<p>Souvent au secondaire pour le groupe ordinaire, ce sont des classes spécialisées, de cheminement particulier temporaire ou continu <u>maximum de 20 élèves</u>.</p> <p><i>Exemple : si les enseignantes et enseignants de français ou de mathématique viennent dans la classe, l'enseignante ou l'enseignant du champ 1 (adaptation scolaire) doit aussi être présent pour être considéré comme étant un service aux élèves DA-DS.</i></p>

Dans un cas comme dans l'autre, il doit y avoir une analyse des besoins et des capacités de l'élève pour lui fournir les services qui lui permettent de surmonter ses difficultés.

Nous venons d'apprendre que, depuis 5 ans, la Commission scolaire des Laurentides n'applique plus la pondération ou le dépassement des DA-DS sous prétexte qu'elle fournit les services mais, SERVICES ou PAS, **le plan doit contenir toutes les demandes de services qu'ils soient accessibles ou non !**
Autrement ne le signez pas !

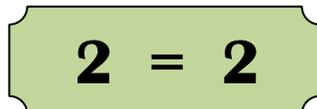


Manifestation

samedi 20 mars 2010 à Montréal

pour appuyer nos revendications syndicales
en vue d'améliorer nos conditions de travail.

Plus de détails suivront...



Lorsque vous êtes convoqués pour rencontrer la direction, elle doit absolument vous indiquer le **motif de la rencontre** et vous annoncer les **personnes qui seront présentes**.

S'il y a deux personnes en face de vous et si le motif annoncé n'est pas respecté et que la rencontre prend des allures de mesure disciplinaire, **nous vous conseillons fortement** de quitter pour aller chercher la personne déléguée syndicale, sinon vous faites remettre la réunion à un moment où elle ou il est disponible.



Pour les enseignantes et enseignants à deux (2) ans de la retraite

L'AREQ (Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec) organise, encore cette année, en collaboration avec la CSQ et votre syndicat, une formation pour les enseignantes et enseignants qui sont à deux ans de leur retraite. Cette formation aura lieu les **26 et 27 mars 2010** à Blainville. Nous vous demandons de vous inscrire le plus rapidement possible auprès du SEEL.

- ☒ Vous pouvez lire le texte spécifique de nos demandes en consultant les sites suivants : www.fse.qc.net, www.csq.qc.net, ou celui de votre syndicat : www.seel.qc.ca.
- ☒ Pour en apprendre davantage sur le dépôt patronal, il apparaît sur le site suivant : www.cpn.gouv.qc.ca. Nous avons aussi inséré ce dépôt sur notre site : www.seel.qc.ca.
- ☒ Cette référence aux directions d'établissement apparaît sur le site du Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) - www.cpn.gouv.qc.ca.

L'allocation pour les **groupes à plus d'une année d'études** au primaire totalise 12 685,00 \$ en 2009-2010 pour l'ensemble des groupes qui ont été déclarés en septembre dernier, soit 25 groupes, ce qui représente un montant de :

507,40 \$/groupe

GPAÉ



Merci à nos sources et références pour certaines données :

- ↪ Mme Thérèse Cyr, conseillère à la FSE
- ↪ Mme Pauline Ladouceur, conseillère à la FSE
- ↪ Mme Sylvie Lemieux, attachée de presse à la FSE
- ↪ SERN

Les négociations ET les médias

Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site web au www.seel.qc.ca afin de vous tenir au courant des derniers développements dans le cadre des négociations. Vous pouvez présentement y visionner les toutes dernières publicités télévisuelles ainsi que celles diffusées dans les journaux nationaux et régionaux. Sachez que le groupe Quebecor (Pierre-Karl Péladeau) a décidé d'interdire toutes les publicités syndicales dans l'ensemble de ses médias, en lien avec l'appui des centrales syndicales envers les employées et employés en lock-out du Journal de Montréal. Cette décision limite grandement notre visibilité et notre rayonnement.

Le Front commun et particulièrement la CSQ misent beaucoup sur l'utilisation des nouveaux types de médias, principalement les réseaux sociaux (*Facebook, Twitter, Youtube, sites web...*) afin de diffuser notre message à l'ensemble de la population. Nous vous invitons donc à redistribuer, publier et diffuser notre message à l'aide de vos abonnements à ces médias.

Vous retrouverez les groupes suivants :

Facebook



CSQ
Front commun 2010

Twitter



CSQ_Centrale

Youtube



csqvideos

Sites WEB :

- *La CSQ en Négo* ----- negociation.csq.qc.net
- *Le Front commun* ----- frontcommun.org
- *Le blogue de Réjean Parent, président de la CSQ* ----- blogue.negotiation.csq.qc.net
- *Secrétariat intersyndical des services publics (SISP)* ----- sisp.csq.qc.net

N'hésitez pas à nous écrire : z45.laurentides@csq.qc.net

et à visiter votre site Web : www.seel.qc.ca

Bonne relâche... en avance !

Lettre pour votre direction

_____ Date

_____ Ville

Je, soussigné(e), _____ suis à la direction de l'école _____
et je désapprouve les demandes patronales.

En contrepartie, mon équipe enseignante s'engage à ne pas exercer de moyens de pression dans mon école.

_____ Signature

c. c. Enseignantes et enseignants
FSE
CPNCF

R R E G O P

Augmentation des coûts pour les rachats des congés

Depuis plusieurs années, une majoration des grilles de calcul pour les rachats des congés était à prévoir. Ces augmentations ont été annoncées au cours des dernières années, mais elles ne se sont jamais concrétisées. **Il est fort probable que ces nouvelles grilles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.**

Si vous avez, dans le passé, bénéficié d'un congé sans traitement, d'un congé sans traitement en prolongation d'un congé de maternité ou d'un congé de paternité de plus de 30 jours et que vous n'avez pas encore effectué le rachat de ce congé, vous devriez le racheter le plus tôt possible pour éviter ces augmentations. Ceci vous permettra d'augmenter le montant de votre rente et de rapprocher le moment de votre retraite...

Communiquez avec moi pour de plus amples renseignements ou pour prendre rendez-vous.



Martin Bergeron
Vice-président